

CQP Accompagnateur en téléski nautique

RNCP37039 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15460
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	23/11/2022
Date d'échéance	23/11/2027

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD	7847142480007 6	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'accompagnateur en téléski nautique est la personne qui exerce au sein d'une structure proposant des activités de ski nautique et disciplines associées sur un téléski nautique 2 ou 4 pylônes mais également qui répond aux obligations liées à l'article L212-1 du Code du sport.

L'accompagnateur permet un accès sécurisé et facilité aux espaces de pratiques naturels ou aménagés. À ce jour, l'accompagnateur en téléski nautique encadre en autonomie des activités de téléski nautique sur tout support de glisse. Il est en mesure de gérer la préparation du site de pratique et maintenance du téléski nautique en répondant aux besoins techniques, récréatifs et sécuritaires des pratiquants.

ACTIVITÉS VISÉES

L'accompagnateur a vocation à permettre l'évolution en sécurité des pratiquants sur des espaces naturels ou artificiels en respectant les attentes des différents publics.

- Préparer l'espace de pratique
- Accueillir les pratiquants
- Piloter un téléski nautique tout en garantissant aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné
- Accompagner le pratiquant en lui faisant découvrir l'activité sur les différents supports, en lui transmettant les consignes de sécurité afin de susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique
- Assurer les interventions techniques sur le matériel et les premiers secours aux personnes en cas d'accident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C.1.1.1 – Se présenter aux pratiquants en explicitant son rôle et le déroulement d'une séance de téléski nautique afin de repérer leurs attentes et leurs niveaux de pratique
- C.1.1.2 – Informer les pratiquants sur les règles d'usage visant au respect du site de pratique du téléski nautique et de son environnement en veillant à leur bonne compréhension
- C.1.2.1 – Équiper les pratiquants avec le matériel adéquat afin de permettre une activité adaptée du téléski nautique
- C.1.2.2 – Vérifier l'usage par les pratiquants des équipements de protection individuelle afin de garantir la sécurité de l'activité téléski nautique et intervenir le cas échéant
- C.1.3.1 – Expliciter les différentes techniques d'initiation sur les principaux supports de glisse afin de faciliter la pratique du téléski nautique
- C.1.3.2 – Démontrer au sol les différents supports de glisse en explicitant aux pratiquants les techniques d'initiation adaptées afin de faciliter l'activité téléski nautique
- C.1.3.4 – Apporter des conseils et corrections techniques afin d'adapter la progression individuelle des pratiquants tout au long de l'activité téléski nautique
- C.1.4.1 – Expliciter aux pratiquants les règles de sécurité à respecter au cours de la séance de téléski nautique en veillant à leurs bonnes compréhensions
- C.1.4.2 – Appliquer les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance de téléski nautique
- C.1.4.3 – Intervenir auprès d'un pratiquant en difficulté en utilisant un bateau de sécurité ou tout autre dispositif permettant de se rendre rapidement auprès de celui-ci
- C.2.1.1 – Manipuler les commandes des différents types de téléskis nautiques afin de garantir la sécurité du site et de ses pratiquants
- C.2.1.2 – Ajuster le pilotage des différents types de téléskis nautiques en fonction du niveau des pratiquants et du matériel afin de garantir une utilisation appropriée
- C.2.2.1 – Appliquer en cas d'incident les protocoles d'arrêt des différents types de téléskis nautiques en veillant à redémarrer l'activité et réinstaurer une situation normale
- C.2.2.2 – Appliquer les protocoles d'arrêt des différents types de téléskis nautiques afin de clôturer l'activité
- C.3.1.1 – Contrôler l'état des différents types de téléskis nautiques afin de rendre compte d'éventuelles anomalies en vue d'effectuer les opérations d'entretien quotidien
- C.3.1.2 – Réaliser l'entretien quotidien et la maintenance d'un téléski nautique en respectant les procédures établies en vue de le rendre opérationnel
- C.3.1.3 – Démarrer les différents types de téléskis nautiques en respectant les procédures de mise en marche afin d'accueillir les pratiquants en sécurité
- C.3.2.1 – Appliquer les éléments règlementaires en vigueur afin de contrôler les EPI nécessaires à la pratique du téléski nautique
- C.3.2.2 – Vérifier l'état des supports de glisse en garantissant leur usage de manière sécurisée
- C.3.2.3 – Réaliser la maintenance préventive des supports de glisse afin de garantir leurs utilisations de manière sécurisée
- C.3.3.1 – Vérifier l'état de l'espace de pratique de téléski nautique en garantissant son usage de manière sécurisée
- C.3.3.2 – Réaliser l'entretien quotidien et les réparations de base sur l'espace de pratique de téléski nautique en permettant un usage sécurisé
- C.4.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations
- C.4.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport
- C.4.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel
- C.4.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.

Blocs de compétences

RNCP37039BC01 — Accueil et initiation des pratiquants dans l'activité téléski nautique

LISTE DE COMPÉTENCES

- C.1.1.1 – Se présenter aux pratiquants en explicitant son rôle et le déroulement d'une séance de téléski nautique afin de repérer leurs attentes et leurs niveaux de pratique
- C.1.1.2 – Informer les pratiquants sur les règles d'usage visant au respect du site de pratique du téléski nautique et

de son environnement en veillant à leur bonne compréhension

C.1.2.1 – Équiper les pratiquants avec le matériel adéquat afin de permettre une activité adaptée du téléski nautique

C.1.2.2 – Vérifier l'usage par les pratiquants des équipements de protection individuelle afin de garantir la sécurité de l'activité téléski nautique et intervenir le cas échéant

C.1.3.1 – Expliciter les différentes techniques d'initiation sur les principaux supports de glisse afin de faciliter la pratique du téléski nautique

C.1.3.2 – Démontrer au sol les différents supports de glisse en explicitant aux pratiquants les techniques d'initiation adaptées afin de faciliter l'activité téléski nautique

C.1.3.4 – Apporter des conseils et corrections techniques afin d'adapter la progression individuelle des pratiquants tout au long de l'activité téléski nautique

C.1.4.1 – Expliciter aux pratiquants les règles de sécurité à respecter au cours de la séance de téléski nautique en veillant à leurs bonnes compréhensions

C.1.4.2 – Appliquer les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance de téléski nautique

C.1.4.3 – Intervenir auprès d'un pratiquant en difficulté en utilisant un bateau de sécurité ou tout autre dispositif permettant de se rendre rapidement auprès de celui-ci

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de téléski nautique « full size » avec un public réel par deux évaluateurs (durée comprise entre 15 et 20 minutes maximum)
- Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de téléski « bipoulie » avec un public réel par deux évaluateurs (durée comprise entre 15 et 20 minutes maximum)
- Observation du candidat au cours d'un test d'intervention auprès d'un pratiquant en difficultés dans l'eau en utilisant un bateau de sécurité ou tout autre dispositif permettant de se rendre rapidement auprès de celui-ci (durée comprise entre 5 et 10 minutes)
- Entretien individuel suite aux mises en situation ci-dessus par deux évaluateurs (durée comprise entre 15 et 20 minutes maximum)
- Avis écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

RNCP37039BC02 — Pilotage des différents types de téléskis nautiques

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1.1 – Manipuler les commandes des différents types de téléskis nautiques afin de garantir la sécurité du site et de ses pratiquants

C2.1.2 – Ajuster le pilotage des différents types de téléskis nautiques en fonction du niveau des pratiquants et du matériel afin de garantir une utilisation appropriée

C.2.2.1 – Appliquer en cas d'incident les protocoles d'arrêt des différents types de téléskis nautiques en veillant à redémarrer l'activité et réinstaurer une situation normale

C.2.2.2 – Appliquer les protocoles d'arrêt des différents types de téléskis nautiques afin de clôturer l'activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Observation du candidat au cours d'une mise en situation professionnelle de pilotage d'un téléski nautique « full size » avec un public réel par deux évaluateurs (durée comprise entre 15 et 20 minutes maximum)
- Observation du candidat au cours d'un test de pilotage d'un téléski « bipoulie » consistant à démarrer un pratiquant (waterstart), repêcher/redémarrer un pratiquant tombé sur le parcours, ramener le pratiquant au ponton de départ, mettre à l'arrêt le téléski en fin de séance (durée comprise entre 5 et 10 minutes)
- Avis écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

RNCP37039BC03 — Préparation et entretien de l'espace de pratique et du matériel de téléski nautique

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1.1 – Contrôler l'état des différents types de téléskis nautiques afin de rendre compte d'éventuelles anomalies en vue d'effectuer les opérations d'entretien quotidien

C.3.1.2 – Réaliser l'entretien quotidien et la maintenance d'un téléski nautique en respectant les procédures établies en vue de le rendre opérationnel

C.3.1.3 – Démarrer les différents types de téléskis nautiques en respectant les procédures de mise en marche afin d'accueillir les pratiquants en sécurité

C.3.2.1 – Appliquer les éléments règlementaires en vigueur afin de contrôler les EPI nécessaires à la pratique du téléski nautique

C.3.2.2 – Vérifier l'état des supports de glisse en garantissant leur usage de manière sécurisée

C.3.2.3 – Réaliser la maintenance préventive des supports de glisse afin de garantir leurs utilisations de manière sécurisée

C.3.3.1 – Vérifier l'état de l'espace de pratique de téléski nautique en garantissant son usage de manière sécurisée

C.3.3.2 – Réaliser l'entretien quotidien et les réparations de base sur l'espace de pratique de téléski nautique en permettant un usage sécurisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretien oral avec deux évaluateurs, questionnement sur la base de cas concrets (durée comprise entre 10 et 20 minutes)
- Avis écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

RNCP37039BC04 — Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

C.4.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations

C.4.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport

C.4.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel

C.4.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur
- Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes maximum de questions)
- Avis écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'accompagnateur en téléski nautique exercer son activité au sein de structures possédant un téléski nautique.

Elles peuvent être :

- Des structures du secteur associatif
- Des structures du secteur marchand
- Des collectivités territoriales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- accompagnateur en téléski nautique
- pilote de téléski nautique
- opérateur en téléski nautique

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux exigences du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP « Accompagnateur en téléski nautique » atteste que son titulaire :

1° est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité « Accompagnateur en téléski nautique » et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;

2° maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP « Accompagnateur en téléski nautique » doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

1-

Avoir 16 ans à l'entrée en formation ;

2-

Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat :

Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso) :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français sécurisé et délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
- Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.

Cas particulier d'un mineur :

- Pièce justificative d'identité du mineur (si la pièce d'identité ne peut être présentée, un livret de famille ou un extrait d'acte de naissance est accepté),
- Pièce justificative d'identité de son représentant (père ou mère disposant de l'autorité parentale/jugement de tutelle + pièce d'identité de la personne désignée tuteur),
- Une autorisation parentale autorisant le mineur à entrer en formation sera également demandée

3-

Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement

« prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation ;

4-

Produire une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur à la fin de la dernière longueur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle à minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;

5-

Être titulaire d'un permis bateau conformément à la législation française en vigueur ;

6-

Avoir réussi les tests techniques en téléski nautique définis ci-après :

- Réaliser un départ et un tour de téléski sans chute ni déséquilibres en kneeboard, en biskis, en wakeboard et en wakeskate
- Réaliser des éléments techniques en wakeboard ou en wakeskate : effectuer des virages, effectué un 360° glissé, effectué un 180° sauté et franchir un module simple

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 6 mars 2003.

La CPNEF Sport nomme les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentative dans la branche du sport. Ils sont éligibles, à ce titre, de siéger au sein des jurys pléniers du CQP « Accompagnateur en téléski nautique ».

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF Sport du collège des salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF Sport du collège des employeurs,
- Le représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Base légale

Date de décision	23/11/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	23/11/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	17	6	100 %	—
2019	10	3	89 %	—
2018	19	7	100 %	59 %
2017	13	4	100 %	70 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP27323

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36661, RNCP37501, RNCP37503, RNCP37723

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37039/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1

Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 900 €
Durée	210 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	24
Parcours menés à terme	23
Taux d'achèvement	96 %
Période	04/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	25
Montant total engagé	61 965 €
Coût moyen par dossier	2 479 €
Durée moyenne	169 h
Période	01/2023 – 04/2026
France compétences	66 %
Reste à charge titulaire	17 %
France Travail	10 %
État	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.